

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le 22 septembre à 20h00 le Conseil Municipal de la commune de Ste-Croix, convoqué le 16 septembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Cénac, sous la présidence de Madame Isabelle LASCHON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Présents : Mmes Séverine BARRIERE, Régine CALVET, Adeline CHERRY-PELLAT, Nadia CROS, Thérèse GINESTE, Isabelle LASCHON, Sylvie NATTES-LABORIE, Séverine RAYNAL, Lydie TILHET Mrs Gérard LABORIE, Jérémie MAZARS, Joël ROUZIES, Jonathan VIVEN, Gérald VIVENS

Excusé : Guy VERNHES

Procuration : Guy VERNHES a donné procuration à Joël ROUZIES

Le Conseil a choisi comme secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'institution de la taxe de séjour par la communauté et pour la révision de l'allocation de compensation de la commune de Villefranche-de-Rouergue
2. Désignation d'un conseiller municipal qui siègera à la CLECT
3. Avance de trésorerie du budget principal au budget assainissement
4. Subvention au Centre Aéré de Laurière
5. Adressage
6. Achat de 3 défibrillateurs
7. Décision du conseil concernant le terrain appartenant à Michel Moly situé à proximité de la salle des fêtes de Cénac
8. Demande de mise à disposition par l'EREA de Laurière d'une salle des fêtes le mercredi
9. Travaux voirie 2020 et 2021
10. Aires de jeux et jardins partagés
11. Travaux divers : muret en pierre école, croix sur le chemin rouvert à Cénac, nettoyage d'une fontaine
12. Questions diverses

1 - Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à l'institution de la taxe de séjour par la communauté et pour la révision de l'allocation de compensation de la commune de Villefranche-de-Rouergue

➤ Par délibération en date du 25 septembre 2019, la taxe de séjour a été instituée sur le territoire de la communauté de communes. A compter de cette délibération, les communes ayant institué la taxe de séjour sur leur territoire pouvaient, dans un délai de 3 mois, s'opposer à la perception par la communauté de communes.

Trois communes avaient institué cette taxe avant septembre 2019 : Najac, Villefranche-de-Rouergue et St-Rémy. Elles ne se sont pas opposées à sa perception par Ouest Aveyron Communauté.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées – CLECT - d'Ouest Aveyron Communauté réunie le 24 février 2020 a validé le transfert de charges suite à l'institution de la taxe de séjour par la communauté de communes.

Les évaluations retenues ont été calculées à partir du produit moyen 2017-2019 :

- Najac : 35 405€
- Villefranche-de-Rouergue : 21 323€
- St-Rémy : 1 374€

Ouest Aveyron reversera tous les ans ces montants à chacune des 3 communes.

➤ Par délibération du 27 juin 2019, le conseil communautaire prenait acte du courrier de la DDSCPP du 14 janvier 2019 enjoignant l'abattoir de Villefranche-de-Rouergue de procéder à une remise aux normes.

Le coût prévisionnel des travaux, 882 993€ a été supporté par la commune de Villefranche-de-Rouergue. L'opération a bénéficié d'aides de l'Europe, la Région et l'Etat. Ouest Aveyron Communauté a contribué au financement pour un montant de 350 000€.

La CLECT réunie le 24 février 2020 propose de reverser 350 000€ à la commune de Villefranche-de-Rouergue. Le montant de l'attribution de compensation de la commune de Villefranche-de-Rouergue sera donc modifié de manière exceptionnelle pour l'année 2020.

Considérant le rapport établi par CLECT lors de la séance du 24 février 2020 notifié aux communes par courrier en date du 22 juillet 2020, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le montant des charges transférées suite à l'institution de la taxe de séjour et sur la révision de l'allocation de compensation pour la commune de Villefranche-de-Rouergue.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT.

2 – Désignation d'un conseiller municipal qui siègera à la CLECT

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en vertu de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Le rôle de la CLECT est de quantifier les transferts de compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l'attribution de compensation. Elle se prononce également sur les restitutions de charges faites aux communes lors des restitutions de compétences.

Le conseil communautaire a approuvé le 30 juillet 2020 la constitution de la CLECT et la répartition des sièges par commune. Elle est composée de 48 membres, la commune de Ste-Croix dispose d'un siège.

Madame le Maire propose de procéder à la désignation d'un représentant au sein de la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, désigne Régine CLAVET pour représenter la commune de Ste-Croix.

3 - Avance de trésorerie du budget principal au budget assainissement

Madame le Maire informe le conseil que les budgets annexes disposent de l'autonomie financière qui se traduit par un compte de trésorerie propre et la suppression des comptes de liaison. La trésorerie du budget assainissement n'est donc plus commune avec celle du budget principal. Le budget assainissement doit disposer d'une trésorerie suffisante pour régler l'ensemble des dépenses.

Pour permettre au service assainissement de mettre en œuvre les dépenses nécessaires à son bon fonctionnement, sans attendre l'encaissement des recettes, il convient de prendre une délibération autorisant le comptable à effectuer des avances de trésorerie entre budgets.

Madame le Maire propose d'allouer au service assainissement une avance de trésorerie de 10 000€ maximum en cas de besoin. Le versement pourra se faire par tranche et l'avance sera remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2020.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité une avance de trésorerie de 10 000€ maximum remboursable au plus tard avant la fin de l'exercice 2020.

4 - Subvention au Centre Aéré de Laurière

Madame le Maire expose au conseil que des enfants de la commune ont été accueillis au Centre Aéré de Laurière en 2019. Le centre demande une participation de 76€, ce montant a été calculé sur la base d'un euro par jour de présence.

Au cours du vote du budget le conseil a validé cette demande de participation mais lors de la saisie dans l'annexe IV B1.7 du budget il y eu une erreur d'écriture (0€ au lieu de 76€). Afin de pouvoir procéder au paiement, il convient de prendre une délibération autorisant le versement la somme de 76€.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 76€ au Centre Aéré de Laurière.

5 - Adressage

La numérotation des bâtiments est sur le point d'être terminée. La prochaine étape est l'achat des numéros, plaques de rues, panneaux et la pose.

Le conseil valide l'achat de plaques de rues et de panneaux en émail sur fond bordeaux qui seront posés à droite de chaque extrémité de la voie. Pour les rues les plus longues, qui restent à identifier, plusieurs panneaux seront à prévoir.

Un numéro autocollant de la même couleur sera remis gratuitement à tous les propriétaires. Il pourra être collé sur la boîte aux lettres.

6 – Achat de 3 défibrillateurs

Madame le Maire présente au conseil deux devis pour l'achat de défibrillateurs qui seraient installés dans des armoires à l'extérieur afin d'être accessibles au public. Le froid a une incidence importante sur leur fonctionnement et la durée de vie de la batterie, les armoires seront chauffées afin de garantir une performance optimale.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil :

- valide l'achat de 3 défibrillateurs et retient le devis de Bastide pour un montant de 5 520.45€ TTC,
- décide qu'ils seront installés à proximité des salles des fêtes afin de couvrir tout le territoire de la commune.

7 - Décision du conseil concernant le terrain appartenant à Michel Moly situé à proximité de la salle des fêtes de Cénac

Michel Moly, propriétaire d'un terrain à proximité de la salle des fêtes de Cénac, n'est pas opposé à la vente d'une partie de cette parcelle à la commune. Le terrain est très bien situé, cet achat permettrait de réaliser une zone de stationnement à proximité de la salle et une aire de jeux mais le prix est trop élevé.

8 - Demande de mise à disposition par l'EREA de Laurière d'une salle des fêtes le mercredi

L'EREA de Laurière recherche une salle pour la pratique du sport le mercredi après-midi pendant la période hivernale.

Le club de football et l'association l'Echo des 3 clochers (joueurs de cor) souhaitent également utiliser cette salle pendant l'hiver pour leurs activités.

Compte tenu du contexte sanitaire il est proposé que la commission sécurité travaille sur un protocole sanitaire. Une réunion est programmée le 28 septembre à 20h.

9 – Travaux voirie 2020-2021

➤ **Les travaux voirie programmés pour 2020** ont été commandés par Ouest Aveyron début septembre. Coût total des travaux retenu par la commission voirie : 52 821.24€.

Préparation

Désignation des travaux	Montant HT
Route du Crouzet (120 m)	
Dérasement d'accotements	170.40
VC d'Aymon	
Dérasement d'accotements, curage fossés	1 172.75
VC Mas de Fournier (eaux pluviales)	
0/20, ciment,...	1 039.50
VC Les Cambous (buse)	
Busage fossé, tête de sécurité	740.00
VC de Balard (982 m)	
Dérasement d'accotements, curage fossés	1 665.61
VC de La Teule (295 m)	
Dérasement d'accotements	418.90
VC de La Borie Basse	
Dérasement d'accotements, curage fossés	903.08
TOTAL	6 110.24

Goudronnage

Désignation des travaux	Montant HT
Route du Cruzet (120 m)	
GE, bicouche	2 606.00
Patte d'oie VC Darre devant containers	
GE , bicouche	1 630.00
VC Mas de Fournier (eaux pluviales)	
Bicouche manuel	245.00
VC Camp del Bosc (585 m)	
GE, bicouche	12 259.50
VC de Balard (982 m)	
GE, bicouche	11 743.00
VC de La Teule (295 m)	
GE, bicouche	4 942.50
VC de La Borie Basse (reprises ponctuelles)	
GE, bicouche	4 579.50
VC de La Pazette (505 m)	
GE, bicouche	8 110.50
VC du Mas de Lagarde (affaissement)	
GE, bicouche	595.00
TOTAL	46 711.00

➤ **Elargissement de la route de la Valette** : les entreprises ENEDIS et ORANGE sont venues sur place pour le déplacement des lignes.

ENEDIS a réalisé l'avant projet sommaire. 3 poteaux sont à déplacer, le coût total de l'opération s'élève à 7 123.22€ HT, travaux pris en charge ENEDIS. Si la commune n'a pas réalisé les travaux projetés dans un délai de 2 ans après le déplacement de la ligne, ENEDIS sera en droit de réclamer le remboursement des frais.

Par ailleurs, Mme Soulié qui habite à La Valette a adressé un mail à la mairie, elle souhaite savoir si des travaux sur le mur - mur de soutènement de la route – sont prévus. La commission voirie se rendra sur place.

➤ **La Dricherie** : La propriétaire du centre équestre demande s'il est possible de mettre en place une signalisation afin de faire ralentir les véhicules. Des panneaux signalant la présence de chevaux seront installés.

➤ **Programme voirie 2021** : la communauté souhaite connaître rapidement les chantiers pour 2021. Une réunion de la commission voirie est programmée pour le 15 octobre.

10 – Aire de jeux et jardins partagés

Afin de pouvoir demander des devis un groupe de travail doit se retrouver le 10 octobre à 10h à Ste-Croix pour définir l'emplacement, la surface et le type de jeux.

Un groupe de travail est également créé pour les jardins partagés, une réunion de travail sera fixée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.